



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 90.2019

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 27  
 Qui ont pris part à la délibération : 22 Pour : 22 Contre : 0

*Date de la convocation : 27 août 2019*

L'an deux mille dix neuf et le trois septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : Mme SOULIER à Mme ARMENGAUD. Mme PONS à M. ANDRE. M. THOMAS à M. FERRARI.

**Absents excusés** : Mme SOULIER. M. DUBLIN. Mme PONS. MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

#### **Objet de la délibération : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICES AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

#### **Exposé :**

La Médiathèque départementale est un partenaire précieux de la médiathèque Luciano Sandron (et auparavant de la bibliothèque) depuis de nombreuses années. Le Schéma départemental de lecture publique adopté par le Conseil départemental au printemps 2018 propose une nouvelle philosophie de conventionnement. Ainsi, à l'ancien modèle de convention unique se substituent désormais trois types de conventions triennales et à la reconduction non tacite, élaborées dans une logique de progression en terme de service public rendu à l'utilisateur.

La convention qui correspond à la configuration de la médiathèque Luciano Sandron est celle de la convention de services, qui équivaut au cadre unique précédent. Cette convention permettra ainsi de continuer à bénéficier de l'accès à l'ensemble de l'offre de la Médiathèque départementale (prêt de documents et offre de formation notamment) ainsi qu'à une animation prise en charge au minimum tous les deux ans.

Cela engage la ville sur les éléments suivants :

- Budget minimal de 2 euros annuels par habitant, dont 0.5 euros consacrés au budget d'animation.
- Une amplitude horaire minimale de 18h hebdomadaire.

Dans le cadre du Schéma départemental de lecture publique sont également mises en place 16 équipes-action qui pourront être sollicitées par la médiathèque Luciano Sandron pour un accompagnement personnalisé sur différents sujets tels que « internet en bibliothèque », « bibliothèques participatives », ...

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le projet de convention de services annexé,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 16 juillet 2019,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : d'approuver le principe de la convention de services liant la Médiathèque départementale et la mairie d'Aucamville, définie dans le cadre du Schéma départemental de lecture publique adopté par le Conseil départemental au printemps 2018.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention triennale.

**Article 3** : d'inscrire au budget les montants nécessaires au respect des engagements financiers de la convention.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

### **Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20190903-03092019\_90-DE  
Reçu le 05/09/2019  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
05/09/2019



A U C A M V I L L E